

Le Premier Ministre

N°6054/SG

Paris, le 2 janvier 2019

à

Monsieur le ministre d'Etat,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les secrétaires d'Etat

Objet : Architecture de la marque France

P.J. : 1 annexe

Lors du Sommet sur l'attractivité de la France du 22 janvier 2018, le Président de la République a souhaité envoyer un signal fort à la sphère économique internationale à travers un message simple et direct : « *CHOOSE FRANCE* ».

En matière de communication, il est impératif de mettre en place une stratégie de promotion de l'image de la France à l'international, dans le secteur économique mais aussi touristique et culturel, en tirant les enseignements de différents rapports rendus ces dernières années. Tous regrettent la prolifération non coordonnée de marques utilisées par les différents ministères et opérateurs de l'Etat et soulignent la nécessité d'avoir une identité commune forte et clairement reconnaissable pour amplifier le rayonnement de la France.

Une architecture unique de promotion de la marque *France* est actuellement en cours de déploiement. Elle repose sur l'utilisation du mot « France » et du drapeau français, comme signature déclinée en marques filles, sous la forme *verbe* (sans restriction de langue ou d'alphabet) + *France* (par exemple *Choose France*, *Taste France*). Le cas échéant, cette architecture viendra en support des marques produits (comme *French Tech*, *French Fab*, *French Healthcare* etc.) – étant entendu que ces marques sectorielles continueront à conserver leur autonomie.

Dans ce cadre, toutes les marques ou produits, nouveaux ou existants, utilisés par des services de l'Etat ou ses opérateurs, devront adopter cette nouvelle architecture commune.

.../...

Tout projet de création de marque ou d'évolution de marque préexistante par un service ou un opérateur de l'Etat et visant à promouvoir l'image de la France à l'international doit au préalable être soumis à la validation du cabinet du Premier ministre par le biais du Service d'information du Gouvernement.

Des comités de pilotage organisés par le Service d'Information du Gouvernement, avec les cabinets du Président de la République et du Premier ministre, sont mis en place pour définir le périmètre et les conditions d'utilisation de cette nouvelle architecture. Ce pilotage concerne les projets de nom, d'identité visuelle, de logo, de signature, de site internet, pour les projets dans votre sphère ministérielle, comme pour ceux portés par d'autres entités relevant de l'Etat et dont vous avez la tutelle.

L'ambition du Gouvernement est forte et ne pourra être portée que si nous veillons à bien coordonner toutes les ressources existantes pour promouvoir l'attractivité de la France.


Edouard PHILIPPE

Annexe : Architecture graphique de la marque *France*

Nous vous présentons ci-dessous l'articulation de la future marque France et nous vous ferons parvenir, dès finalisation, une charte graphique et d'utilisation.

- MARQUE *FRANCE*



- EXEMPLE MARQUE FILLE « BUSINESS »

ChooseFrance

- EXEMPLE ASSOCIATION MARQUE

